



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 30 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice.....9
Présents.....7
Votants.....7
Exprimés.....9

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le 30 avril à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : ALVERNHE Audrey, BEAUREPAIRE Antoine, CALMELS Anne, CAVAILLES Françoise, COMBES Bruno, KNIFFKE Christoph, VERLAGUET Clara.

ABSENTS EXCUSÉS : ALCOUFFE Stéphanie, DUFAYS Frédéric.

PROCURATION : ALCOUFFE Stéphanie a donné procuration à Mme CALMELS Anne, DUFAYS Frédéric a donné procuration à Mme CAVAILLES Françoise.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BEAUREPAIRE Antoine a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de sept.

SEANCE N°2026-5
DELIBERATION N°2026-5-3
FINANCES PUBLIQUES – Vote des subventions
Budget 2026

Vu l'article L 2311 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les demandes de subventions reçues en mairie pour l'année 2026 ;

Madame le maire présente les différentes demandes de subventions reçues en mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à neuf voix pour,

- **Décide** d'attribuer les subventions comme suit :

LE VELO D'ALCAS	300,00 €
LES JOURNEES COSTE	300,00 €
APE DES écoles de St Jean et de Tournemire	300,00 €
Association du Riou Sec	300,00 €
PESC'ANNOU	150,00 €
BAC : boule atomique du château	300,00 €
ADMR Larzac et Vallées	300,00 €
Association SIRPEA	300,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à huit voix pour,
(Monsieur **KINFFKE Christoph**, Conseiller municipal et
Président de l'Association **LE FIL** n'a pas pris part au vote)

- **Décide** d'attribuer les subventions comme suit :

LE FIL	150.00 €
--------	----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à huit voix pour,
(Madame **ALVERNHE Audrey**, Conseillère municipale et
trésorière de l'Association **Vivre St Paul** n'a pas pris part au vote)

- **Décide** d'attribuer les subventions comme suit :

Association Vivre St Paul	600.00 €
---------------------------	----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à sept voix pour,
(Madame **VERLAGUET Clara**, Conseillère municipale et secrétaire de l'Association **Foyer Rural** et
Monsieur **BEAUREPAIRE Antoine**, Conseiller municipal et président de l'association **Foyer Rural**
n'ont pas pris part au vote)

- **Décide** d'attribuer les subventions comme suit :

Foyer rural	1 000.00 €
-------------	------------

- **Accorde** le versement des subventions susvisées afin de soutenir ces associations pour les manifestations, événements qu'ils organisent tout au long de l'année ;
- **Précise que** ces subventions sont inscrites au budget 2026 – compte 65748.
- **Autorise** le maire à signer les documents s'y rapportant.


*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le **7** mai 2026
- par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le **7** mai 2026

Le Maire
CALMELS Anne



Le secrétaire de séance
BEAUREPAIRE Antoine



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.